



## Utilisation du gabarit pour l'usure et la détérioration

### Tout d'abord

Nous espérons que vous avez apprécié l'expérience de conduire l'un de nos véhicules. Si vous choisissez de retourner votre véhicule, l'état du véhicule devra être évalué dans son ensemble. Ne vous inquiétez pas, de l'usure et de la détérioration normales sont prévues. Afin de vous aider à faire la distinction entre l'usure et la détérioration normales et l'usure et la détérioration excessives (ou facturables), Crédit Ford a conçu un gabarit pratique à cet effet, ainsi que des directives générales\* qui vous aideront à évaluer l'état du véhicule. Certains types de dommages à votre véhicule peuvent être couverts par votre police d'assurance. Dans ce cas, assurez-vous d'accorder un délai suffisant pour le traitement de la réclamation et la réparation du véhicule avant de le retourner. N'oubliez pas que votre concessionnaire Ford est toujours à votre disposition en ce qui concerne les réparations, les pièces, le service technique et pour vous faire profiter de son expertise pour tout ce qui a trait aux réparations requises avant le retour du véhicule au concessionnaire d'origine.

### Extérieur (Reportez-vous à la lettre **A** sur le gabarit)

Pour la carrosserie du véhicule, placez le gabarit complet sur toute égratignure, tout éclat de peinture, toute bosselure ou tout dommage au pare-chocs. Les dommages que le gabarit couvre complètement ne sont pas facturables.

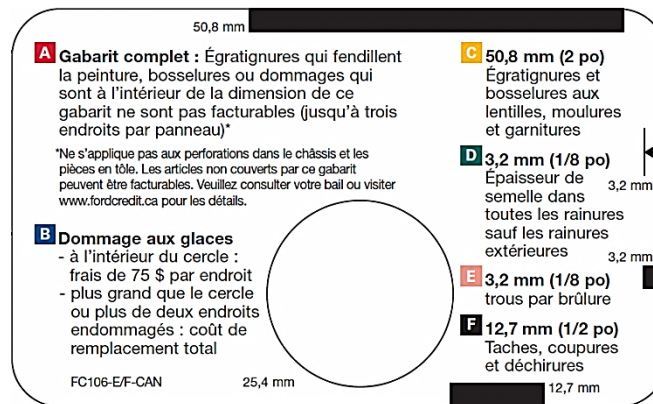
Remarque : Cette mesure ne s'applique pas aux perforations dans le châssis ou les pièces en tôle. Les éléments que le gabarit ne couvre pas complètement peuvent être facturables. Veuillez vous reporter à votre contrat pour les détails.

### Égratignures et Bosselures (Reportez-vous à la lettre **C** sur le gabarit)

Pour les lentilles de phares ou de feux, baguettes de flanc ou garnitures des glaces, mesurez toute égratignure et/ou bosselure en utilisant la mesure de 50,8 mm (2 pouces). Les égratignures de moins de 50,8 mm de longueur et les bosselures de moins de 50,8 mm de largeur ne sont pas facturables.

### Pneus (Reportez-vous à la lettre **D** sur le gabarit)

Utilisez la mesure de 3,2 mm (1/8 pouce) pour mesurer la profondeur de la semelle du pneu en plaçant le bord du gabarit dans la rainure du pneu. (Remarque : Un profondimètre permet une lecture précise.) Si la profondeur de la rainure est égale ou supérieur à 3,2 mm, l'élément n'est pas facturable.



Si vous prévoyez utiliser une copie imprimée du gabarit ci-dessus pour évaluer l'état de votre véhicule, assurez-vous que le gabarit est de grandeur nature en réglant les paramètres de sorte qu'il n'y ait aucune mise à l'échelle pour le papier et que la taille soit réglée à « 100 % ». Le gabarit doit mesurer 88,9 mm x 53,9 mm (3 1/2 pouces x 2 1/8 pouces).

### Glaces (Reportez-vous à la lettre **B** sur le gabarit)

Tout dommage aux glaces est facturable puisque toute imperfection, aussi légère soit-elle, peut compromettre la sécurité des passagers du véhicule. Si l'éclat ou la fissure ne dépasse pas le cercle, les frais sont de 75 \$ par dommage. S'il y a plus de deux endroits endommagés sur la même glace ou si le dommage est plus grand que le cercle du gabarit, le coût de remplacement total de la glace est imputé. Nous vous conseillons de communiquer avec votre assureur pour faire réparer tout dommage aux glaces ou remplacer celles-ci avant la fin de votre contrat.

### Intérieur (Reportez-vous à la lettre **E** sur le gabarit)

Utilisez la mesure de 3,2 mm (1/8 pouce) pour mesurer les trous par brûlure et les entailles sur les surfaces intérieures. Toute brûlure ou entaille qui mesure 3,2 mm (1/8 pouce) ou moins n'est pas facturable.

### Intérieur (Reportez-vous à la lettre **F** sur le gabarit)

Utilisez la mesure de 12,7 mm (1/2 pouce) pour mesurer les taches, coupures et déchirures dans la sellerie. Les éraflures légères, les taches qui peuvent être nettoyées et les dommages qui mesurent 12,7 mm (1/2 pouce) ou moins ne sont pas facturables.

\* Veuillez noter : Si vous avez acheté de l'Assistance-usure<sup>MD</sup>, veuillez consulter votre entente pour connaître les détails de votre couverture. Ceci ne constitue pas une liste exhaustive de toutes les directives concernant l'usure et la détérioration. Pour de plus amples renseignements concernant l'usure et la détérioration, reportez-vous à votre bail LTR, visitez [fordcredit.ca](http://fordcredit.ca) ou communiquez avec notre Centre de services aux clients au 1-877-636-7346.